



13618 - Se purifier avec du sable en dépit de la disponibilité de l'eau

question

Comment juger le recours à la purification à l'aide du sable malgré la disponibilité de l'eau ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à propos de celui qui se purifie avec du sable tout en disposant de l'eau. Et il a dit : « C'est un acte condamnable qu'il faut rappeler. En effet, faire des ablutions pour prier en est une condition de validité quand on dispose de l'eau car le Très-Haut a dit : « Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Salat, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués: « junub », alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants. » (Coran,5 :6)

On lit dans les Deux Sahih que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « La prière de celui qui traîne une souillure ne sera acceptée que quand il aura fait ses ablutions. » Allah a autorisé le recours à la purification à l'aide du sable et l'a substituée aux ablutions en l'absence de l'eau ou en cas d'incapacité de l'utiliser pour cause de maladie ou cas pareil comme on le voit dans le verset ci-dessus cité et dans le suivant : « Ô les croyants ! N'approchez pas de la Salat alors que vous êtes ivres jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] -à moins que vous ne soyez en voyage -jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors



recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allah, en vérité, est Indulgent et Pardonneur. » (Coran,4 : 43)

D'après Imran ibn Houssayn (p.A.a) : « Nous accompagnions le Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) au cours d'un voyage. Et il a dirigé une prière pour la foule et a été surpris de voir un homme resté à l'écart. Et il lui a dit : qu'est-ce qui t'a empêché de prier ? »- « J'ai contracté une souillure et n'ai pas trouvé de l'eau. »- « Utilise du sable car cela te suffirait. » (Cité dans les Deux Sahih)

Voilà qui permet de savoir que le recours à la purification à l'aide du sable n'est pas permis en cas de disponibilité de l'eau et de la possibilité de l'utiliser. En effet, le musulman doit faire ses grandes et petites ablutions où qu'il puisse se trouver aussi longtemps qu'il en sera capable. Il n'est pas excusé de ne pas le faire et de se contenter de l'usage du sable. S'il prie, sa prière ne sera pas valide à cause de l'absence d'une de ses conditions de validité qu'est l'usage de l'eau quand on en est capable.

Bon nombre de bédouins (puisse Allah les guider) et d'autres promeneurs (dans le désert) se purifient à l'aide du sable alors qu'ils disposent de l'eau et peuvent facilement y accéder. Ce qui dénote un grave laxisme et un comportement odieux à bannir parce que contraire aux arguments religieux.

On ne dispense le musulman de l'usage de l'eau quand il en est éloigné ou quand il ne dispose que de la quantité nécessaire pour sauver sa vie, celle de sa famille ou ses bêtes.

Le devoir du musulman, où qu'il puisse se trouver , est de craindre Allah le Transcendant et Très-Haut dans toutes ses affaires et d'observer ses devoirs y compris l'usage de l'eau dans ses ablutions quand il en est capable.

Je demande à Allah de nous assister et d'assister tous les musulmans à bien comprendre Sa religion et à la pratiquer avec persévérance, et de nous protéger tous de nos propres maux et de nos mauvais actes. Il est l'infiniment généreux. Puisse-t-Il bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.